

1er Juillet 1966.

Note pour le Secrétaire Général

Objet: Les Plans de Circonstance pour Berlin (Live Oak)
et leur enchaînement avec les plans militaires de l'OTAN.

Au cours d'une récente réunion du Conseil, diverses questions ont été posées au Représentant Permanent français en ce qui concerne les conséquences susceptibles de se produire sur les Plans Live Oak et la situation des forces françaises à Berlin par suite des décisions des autorités françaises relatives au retrait de leur affectation à l'OTAN des troupes françaises stationnées en Allemagne et des modifications apportées au régime de l'intégration de la défense aérienne. Il m'a semblé, dans ces conditions, qu'il pourrait être utile de vous présenter tout à la fois un rapide historique du développement des Plans Live Oak et de leur liaison avec les plans militaires de l'OTAN, ainsi qu'un résumé de la situation existante.

Je vous adresse ci-joint un exemplaire de cette note en date du 29 juin 1966. Je me permets d'appeler tout particulièrement votre attention sur le paragraphe 10 et le passage que j'ai souligné en marge et qui permet de constater que, dès 1961-1962, la chaîne de commandement du contingent français à Berlin était différente de celle des contingents américain et anglais. Cette constatation est peut-être importante pour permettre de juger de la portée exacte sur les plans Live Oak de la nouvelle situation des forces françaises par rapport à l'Alliance.

1 P.J.

F.D. Gregh